



## Atd trésorerie générale Du 92 pour indu rsa

Par **Franckmilan**, le **06/01/2017** à **15:11**

Bonjour

J'ai reçu au courrier ce matin (le 06/01/2017) un atd menaçant de saisir mes allocations ( 4 enfants dont un mdph). (Je n'ai plus de compte en banque). Mon épouse en a encore un.

Nous sommes au chômage mon plus et moi.

Cela pour un indu rsa de 2010 à 2013. Montant 12.000 euros .

Que faire ? à qui écrire pour contester ?

Cordialement

Par **morobar**, le **07/01/2017** à **09:33**

Bjr,

La notification de la demande en répétition de l'indu comporte un volet sur les voies et délais de contestation.

Vous n'avez jamais répondu à ces demandes, et au stade de la saisie cela parait bien tardif pour entamer une mesure de de recours.

Reste à adresser un courrier au service émetteur de l'avis pour demander l'annulation gracieuse totale ou partielle de la dette, un étalement...

Par **amajuris**, le **07/01/2017** à **09:39**

bonjour,

contestez vous le fait que vous auriez perçu à tort le rsa de 2010 à 2013 ?

salutations

Par **Visiteur**, le **07/01/2017** à **09:59**

Bonjour,

Il ne vous reste qu'à espérer un étalement

Mais ces 12.000 € ne sont pas une paille et il y en aura pour des années car vous avez bien trop tardé.

Je vous souhaite le meilleur, soit travailler pour vous aider !